



UNION INTERPARLEMENTAIRE
124^{ème} Assemblée et réunions connexes
Panama, 15 – 20 avril 2011



Conseil directeur
Point 8

CL/188/8-P.1
14 avril 2011

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

**PROJET DE MESSAGE PARLEMENTAIRE A LA QUATRIEME CONFERENCE DES
NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA IV)**

Le 8 mai 2011, l'UIP tiendra un Forum parlementaire à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV).

Le projet de déclaration ci-dessous a été établi en coopération avec la Grande Assemblée Nationale turque, coorganisatrice du Forum parlementaire. Le Comité exécutif en a examiné le texte et recommande au Conseil directeur de l'adopter.

Nous, Parlementaires réunis à la 124^{ème} Assemblée de l'UIP*, nous félicitons qu'une fois de plus les attentes des pays les moins avancés (PMA) soient placées au centre de l'agenda mondial pour le développement. En effet, le bien-être de l'humanité - objectif premier du développement - dépend directement des progrès qui seront accomplis dans ces pays où la concrétisation des engagements passés est loin d'être totale. En effet, beaucoup plus de la moitié des 880 millions d'habitants des PMA continuent à vivre dans le dénuement le plus total, dans des conditions environnementales qui ne cessent de se dégrader et sans accès à un emploi décent, aux soins de base, à l'éducation, à l'énergie et à l'infrastructure. Nombre de ces pays sont rongés par des conflits et ou en proie à une forte instabilité, ou dans l'impossibilité de faire face aux effets des changements climatiques, à l'augmentation fulgurante des prix des produits de base et aux catastrophes naturelles. Leur sortie de la catégorie des PMA se fait bien trop lentement.

Un nouvel agenda s'impose qui s'appuie sur les enseignements tirés de la dernière décennie et qui rassemble la communauté internationale pour agir avec plus de détermination. Nous attendons du Programme d'action d'Istanbul qu'il concrétise cet agenda dans un esprit de partenariat entre les PMA et le reste du monde, ainsi qu'entre les différentes parties prenantes. Faute de solution unique en matière de développement, les PMA devront adapter leur évolution propre aux principes de base énoncés dans le nouveau Programme d'action. L'action à mener devra être guidée par trois grands principes : adhésion des citoyens, responsabilité mutuelle et gestion fondée sur les résultats, ainsi que par le souci constant de promouvoir le développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Les PMA doivent pouvoir subvenir à leurs besoins, être moins tributaires des produits de base et, en plus du secteur agricole, développer d'autres secteurs à valeur ajoutée. La création d'emplois assortis d'une protection sociale minimum doit être au cœur de cette action, dans l'économie formelle et informelle, parallèlement au renforcement des capacités de production dans tous les secteurs. Comme pour bien d'autres pays, le développement des PMA dépend dans une large mesure de l'accès des femmes à l'égalité et de leur émancipation économique, sociale et politique, ce qui suppose des mesures volontaristes. Il dépend en outre du respect des engagements pris de longue date par la communauté internationale en matière d'aide, de commerce, d'allègement de la dette et d'investissements étrangers directs ainsi que de la place

* Les délégations multipartites de haut niveau de 120 parlements nationaux ont participé à la 124^{ème} Assemblée de l'UIP (Panama, avril 2011) et ont souscrit au présent message.

et de la représentation qu'auront les PMA dans la gouvernance de l'économie mondiale. Nous réaffirmons la nécessité d'un traitement spécifique des PMA en matière d'aide, ce qui implique une concentration des dons vers ces pays et une allocation de l'aide fondée sur les besoins.

Il faut donner une marge de manœuvre accrue aux PMA pour qu'ils puissent vraiment prendre en charge leur développement. In fine, une vie meilleure n'est possible que si chacun exploite pleinement ses propres ressources et ses compétences. Les PMA devront travailler dur pour développer leurs propres ressources, en améliorant les régimes fiscaux ou par d'autres moyens, et laisser se déployer l'esprit d'entreprise, notamment au moyen de réformes visant à la démarginalisation des pauvres par le droit. La coopération Sud-Sud, de même que la coopération régionale et sous-régionale, sont des éléments clés dans le développement humain et économique des PMA. La communauté internationale doit donc soutenir cette coopération, notamment au moyen de dispositifs triangulaires.

En tant que parlementaires, nous considérons la bonne gouvernance comme un préalable au développement partout dans le monde et en particulier dans les PMA. Il ne saurait y avoir de secteur privé et de société civile dynamiques avec un Etat dysfonctionnel. La corruption est un fléau qu'il faut éradiquer pour que les citoyens se sentent tous égaux devant la loi et sur le marché. Dans de nombreux pays, la bonne gouvernance exige aussi une régulation plus avisée de l'économie et un rééquilibrage entre secteur public et secteur privé, autant d'éléments qui doivent s'accompagner d'une action vigoureuse pour corriger les inégalités économiques et sociales et garantir l'exercice des droits fondamentaux.

La réforme de la gouvernance passe notamment par le renforcement des rôles législatif, de représentation et de contrôle des parlements. C'est à travers les parlements que les électeurs sont représentés, qu'ils peuvent demander des comptes aux gouvernements sur les engagements pris en matière de développement, et que l'adhésion des citoyens peut prendre corps. Dans nombre de PMA, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'institution parlementaire et en faire un outil efficace et transparent de la gouvernance démocratique. Pour cela, il faut un soutien international fort, notamment de la part des parlements des pays donateurs.

Il convient d'instaurer, dans tous les pays, un mécanisme plus strict d'examen des engagements et des politiques, dans lequel les parlements joueront un rôle central. Plus particulièrement, il faut que les parlements examinent les rapports réguliers sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et soient à même d'en transposer les conclusions sous la forme de textes de lois. De même, dans les pays tant donateurs que bénéficiaires, il convient de renforcer le contrôle parlementaire de l'aide au développement, qui demeure cruciale pour les PMA. Les parlements des pays partenaires doivent veiller de plus près à ce que leurs gouvernements tiennent les promesses faites aux PMA, et s'assurer par ailleurs que la législation et les moyens financiers requis, notamment de caractère innovant, sont bien mis en place.

Conscients du travail accompli par l'UIP ces dernières années au profit des parlements des PMA, notamment avec la création de points focaux parlementaires, nous encourageons notre organisation à se rapprocher encore du Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, qui coordonnera l'action mondiale de mise en œuvre du nouveau Programme d'action. A ce propos, nous nous réjouissons à l'idée de voir l'UIP et le Bureau du Haut-Représentant travailler ensemble à l'intégration du Programme d'action dans les travaux des parlements, de pouvoir contribuer à identifier ou renforcer les mécanismes institutionnels et autres processus nécessaires et de mobiliser l'appui international souhaité en faveur des parlements des PMA. Nous appelons en outre l'UIP à mieux contrôler la mise en œuvre du Programme d'action à l'échelon mondial, en étroite collaboration avec les institutions compétentes des Nations Unies.

Enfin, nous félicitons l'UIP et la Grande Assemblée nationale turque d'avoir organisé le Forum parlementaire en marge de la PMA IV et remercions le peuple turc de son hospitalité et de sa générosité.